

12
décembre
2006

Arrêté portant révision du règlement d'études et d'examens de la Maîtrise universitaire en gestion, orientation développement international des affaires (Master of science in international business development), du 7 juin 2005

Le Conseil de Faculté de la Faculté des sciences économiques,

arrête:

Article premier Le règlement d'études et d'examens de la Maîtrise universitaire en gestion, orientation développement international des affaires (Master of science in international business development), du 7 juin 2005, est complété par la disposition suivante:

Art. 23bis *Tout titre de maîtrise universitaire en gestion, orientation développement international des affaires délivré porte la mention "excellent (summa cum laude)" si la moyenne générale est d'au moins 5.75, la mention "très bien (magna cum laude)" si la moyenne générale est d'au moins 5.5 et la mention "bien (cum laude)" si la moyenne générale est d'au moins 5.*

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2006 et s'applique aussi aux titres délivrés durant l'année académique 2005-2006.

Au nom de la Faculté des sciences économiques:

Le doyen,

Kilian Stoffel

Ratifié par le rectorat, le 26 février 2007

Le recteur,

Jean-Pierre Derendinger